

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2022

DCM20220309/009

Evénement agricole 2022 " Agriculture et Environnement" :  
Saint-André - Ville durable

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 3 mars 2022.

Que la convocation a été faite le 3 mars 2022.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	37
Représentés :	5
Absents :	3
Total des votes :	42



Le Maire

Joé BÉDIER

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mars, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEQUIN, 1er adjoint de la commune.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN, Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic, RAMIN Odile

**ETAIENT REPRESENTES :**

MM. BÉDIER Joé, LARIVIERE Marie, CERVEAUX Adelaide, SAID Moussa, TIPAKA Nadia

**ETAIENT ABSENTS :**

MM. DIJOUX Sabrina, MAILLOT Serge René, NAUD CARPANIN Marie-Hélène

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

## **DCM20220309/009 - Evénement agricole 2022 " Agriculture et Environnement" : Saint-André - Ville durable.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

### **Présentation de la manifestation**

La pandémie du coronavirus a mis en évidence la fragilité des systèmes alimentaires actuels ainsi que les défaillances de la production industrielle.

Les répercussions désastreuses sont réelles tant au niveau de la santé qu'au niveau environnemental et climatique.

Face aux méfaits de la production industrielle, l'agro-écologie fait partie des alternatives qu'il convient d'encourager.

Dans ce cadre et en cohérence avec la charte agricole, la ville de Saint-André se propose d'organiser un événement agricole le 09 juin 2022.

Cette manifestation a pour objectifs de:

- tisser des liens entre les associations qui militent pour une alimentation saine, les habitants et les acteurs du monde agricole,
- promouvoir les produits du terroir auprès des habitants
- mettre en lumière les techniques d'agriculture hors sol
- communiquer sur les modes de production respectueuses de l'environnement

### **Moments forts de la manifestation :**

#### **1. Organisation d'un marché de terroir animé par l'Association des Agriculteurs Partage et Solidarité**

#### **2. Mise en place d'ateliers :**

- pédagogiques relatif aux techniques innovantes en matière d'agriculture hors sol et également sur les plantations
- de valorisation du bio-compost issu des déchets alimentaires
- de fabrication de jardinières, d'outils de jardinage
- de plantation d'arbres endémiques

#### **3. Réalisation de visites guidées sur le thème de l'agriculture urbaine :**

- Visite du site de l'Ardie : présentation du circuit de valorisation des déchets et des bienfaits du compost
- visite de jardins familiaux et de mini-potagers en bas d'immeubles ( Acef, Bien Vivre à Fayard et Kafet Familial)
- Visite d'un balcon témoin (agriculture hors sol)
- Visite de la coulée verte
- Visite du stand de Kafet Familial : quizz à remplir par rapport au parcours (divers lots à gagner)

Cette manifestation fédèrera 15 associations de la Ville dont le Conseil citoyen de Fayard qui participera à la décoration des chapiteaux en fibres végétales

### **Budget prévisionnel**

<b>Dépenses (en euros) HT</b>		<b>Recettes (en euros)</b>	
Communication	3 000	Département	6 000
Réception	2 500	Commune	4 500
Moyens logistiques et humains	5 000	Cirest	2 000
Achat de matériel	500		
Animation	1 500		
<b>TOTAL</b>	<b>12 500</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 500</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

#### **Article 1 :**

- D'approuver l'organisation de la manifestation «Agriculture & Environnement : Saint-André, Ville durable ».

#### **Article 2 :**

- D'approuver le budget prévisionnel.

#### **Article 3 :**

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le 21 MARS 2022



Le Maire

Joé BEDIER